

ADT
ATO.



L'AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PRÉFACE

Le développement d'une Région ainsi que les défis auxquels elle est confrontée commandent de pouvoir disposer d'outils opérationnels efficaces. C'est pourquoi, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place l'Agence de Développement Territorial en lui confiant deux missions principales : le développement territorial et la connaissance des caractéristiques du territoire.

Ces deux missions sont indispensables et complémentaires. Il est primordial de collecter, exploiter et diffuser des données relatives aux évolutions sociales et urbaines et au fonctionnement du territoire et de son environnement métropolitain afin de dégager les lignes de conduite stratégiques du Gouvernement.

De même, il est tout aussi indispensable de décliner la planification spatiale en un urbanisme opérationnel. Nous savons que les grands projets urbains sont caractérisés par une multiplicité d'acteurs, tant publics que privés, et une durée de réalisation qui peut s'avérer longue. Un facilitateur qui réunit les acteurs, tient le calendrier et le phasage des investissements est un gage de réussite.

L'efficacité des grands projets urbains nécessite de fédérer les intérêts et aspirations des différents acteurs tout au long du processus. L'Agence dispose, à ce titre, de l'expertise nécessaire pour accompagner et faciliter la réalisation concrète de ces projets stratégiques. L'Agence est à la disposition de tous les acteurs qui désirent s'impliquer dans le développement de notre Région.

Charles PICQUÉ

Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale

**ADT
ATO.**



UN NOUVEL OUTIL DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR BRUXELLES

Créée à l'initiative du Gouvernement de la Région,
l'Agence de Développement Territorial – ADT a pour mission :

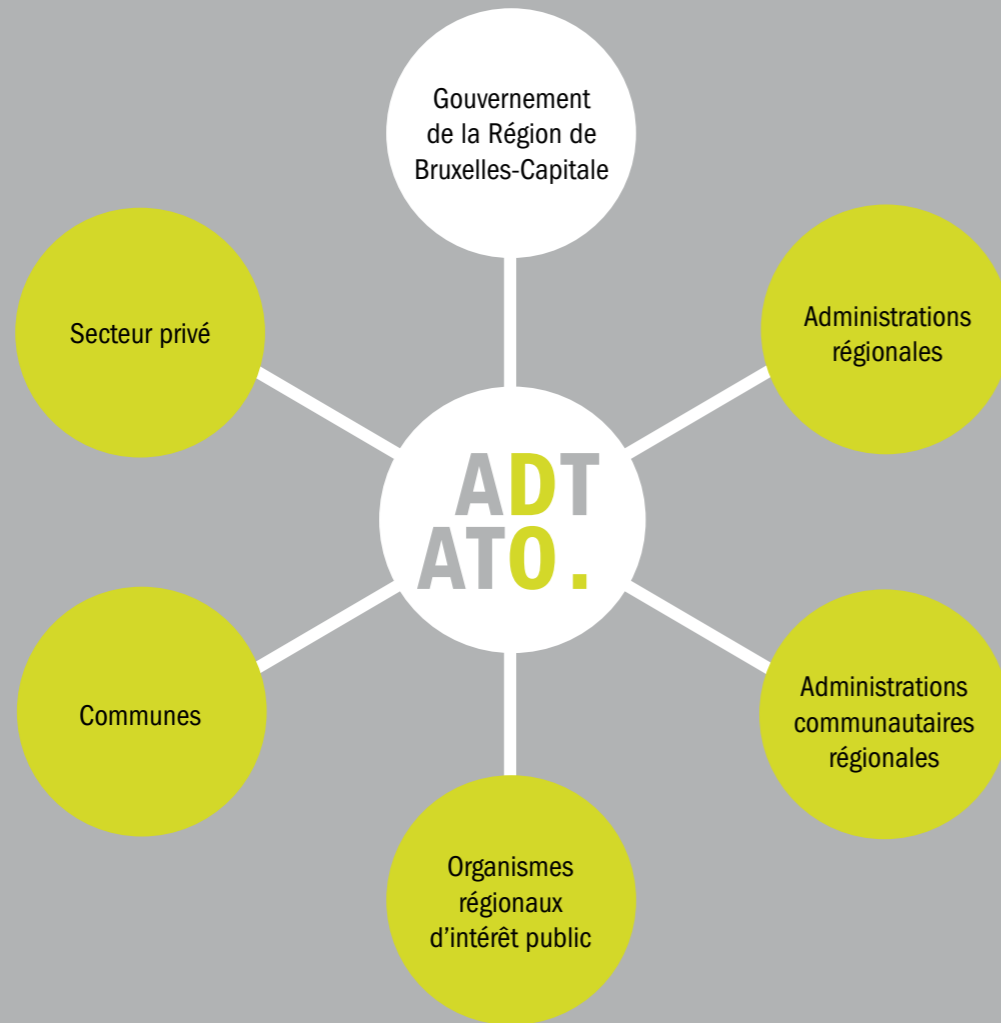
- d'améliorer la connaissance de la ville ;
- de faciliter le développement des grandes zones stratégiques ;
- de travailler à un développement harmonieux du territoire au bénéfice des habitants, des entreprises et des usagers.

RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plate-forme de travail et d'échange de savoirs, l'ADT associe,
au sein de son Conseil d'administration, des représentants :

- du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- des administrations et d'organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- de la Ville de Bruxelles et de 5 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ses travaux, l'ADT s'inscrit dans de nombreux réseaux et partenariats tant sur le plan local qu'international.



NOS PRIORITÉS :

- renforcer une gouvernance et un développement cohérents du territoire ;
- identifier, observer et analyser les évolutions urbaines ;
- coordonner le développement des zones stratégiques ;
- écouter et éclairer les acteurs publics ou privés ;
- faciliter les échanges entre ces acteurs.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE :

- expertise et conseil ;
- coordination et mise en œuvre des politiques de développement ;
- mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques ;

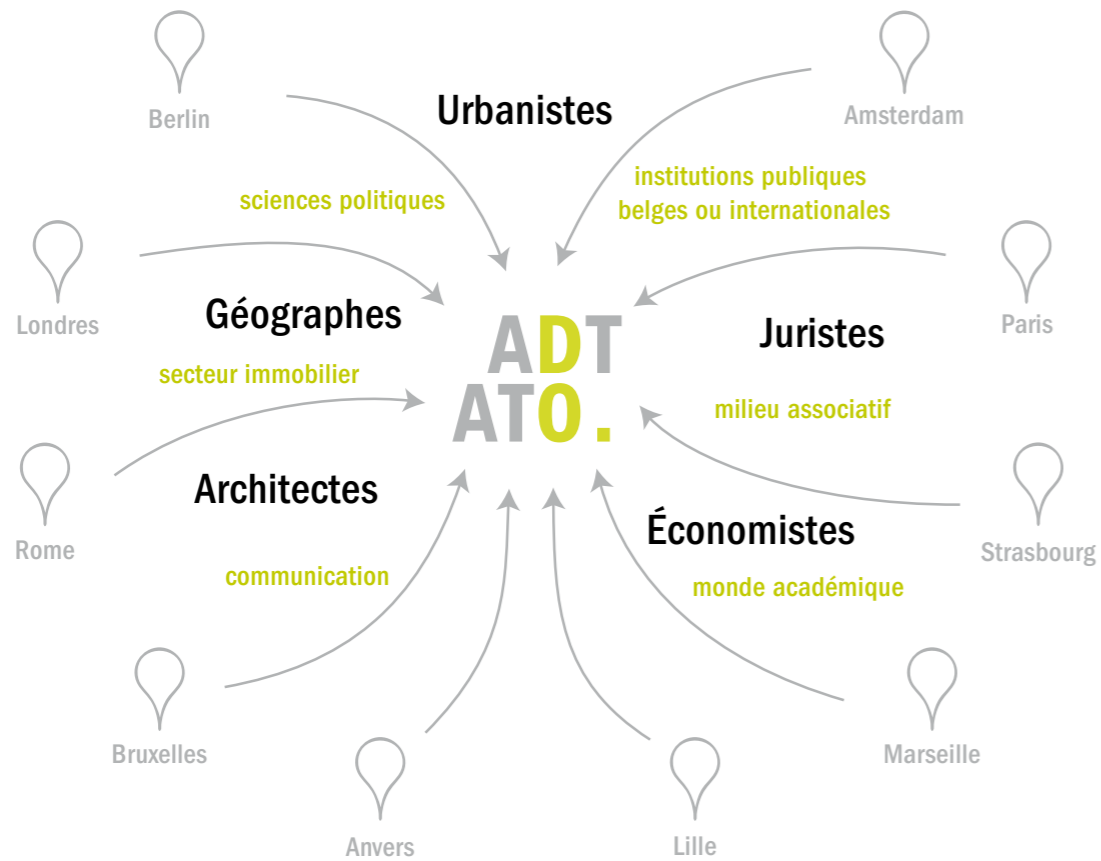
par :

- une approche intégrée et durable des territoires à travers les enjeux sociaux, économiques et environnementaux ;
- une démarche dynamique, flexible et ouverte ;
- la prise en compte de l'intérêt des acteurs dans le respect de l'intérêt général ;
- la participation des citoyens.

DES VALEURS ET DES COMPÉTENCES

L'équipe de l'ADT rassemble des métiers et des expériences multiples. Elle met ses réseaux internationaux et sa connaissance des grands projets urbains en Europe au service du développement de la Région.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :





LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

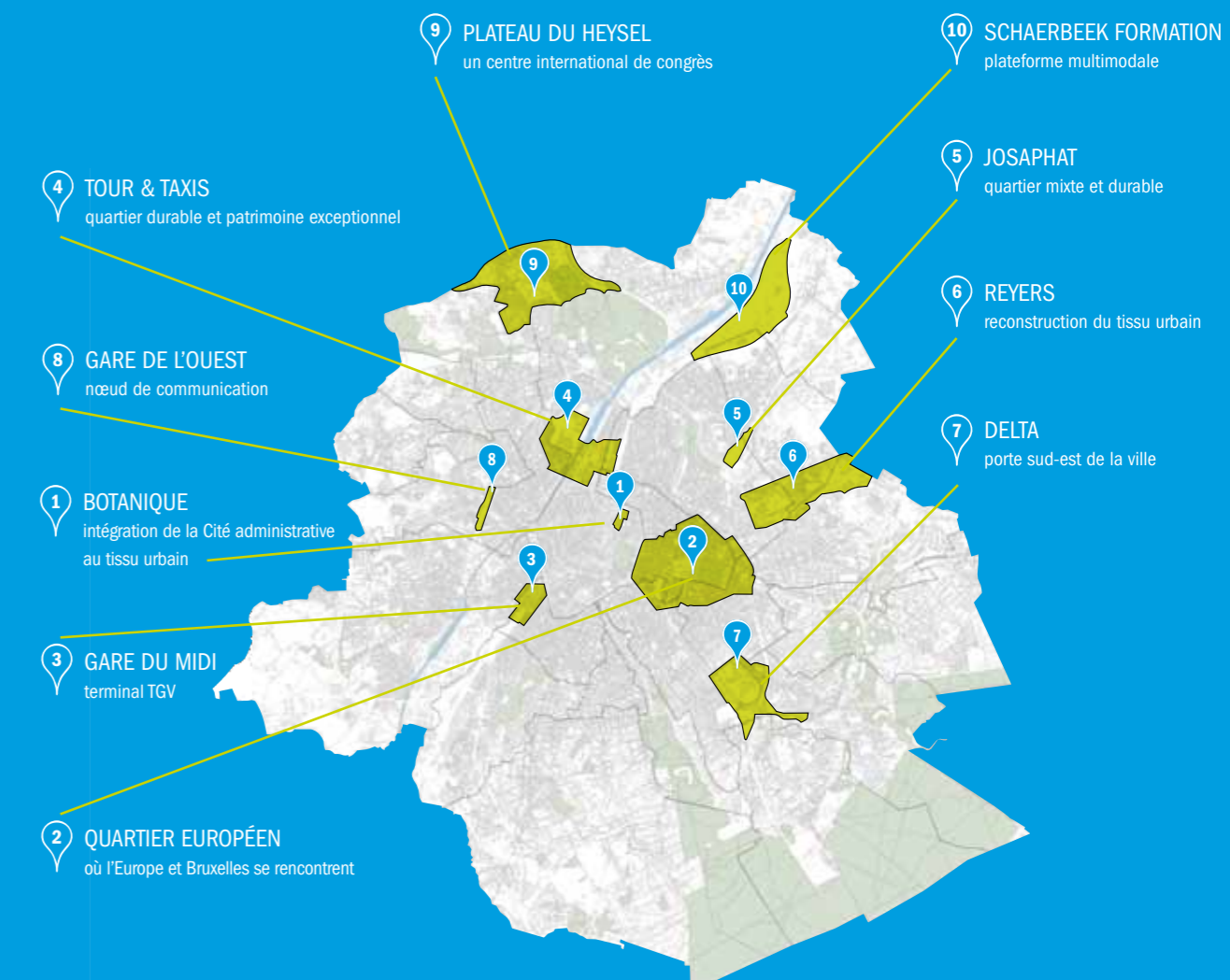
L'ADT coordonne prioritairement le développement des zones stratégiques régionales (Tour & Taxis, Quartier européen, Botanique / Cité administrative de l'Etat, Reyers, Josaphat...). L'Agence s'assure de la mise en œuvre concrète des options prises par le Gouvernement, notamment dans le cadre des schémas directeurs. Ces schémas s'attachent à fédérer les intérêts et aspirations des uns et des autres autour d'une vision urbanistique de grande qualité.

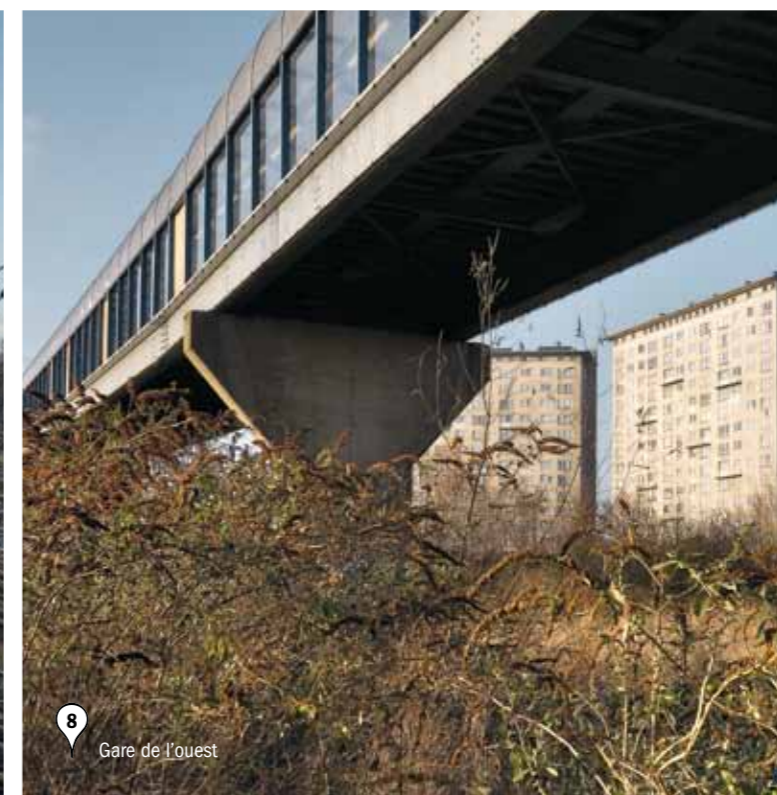
ACCOMPAGNER LES PROJETS URBAINS

L'Agence agit en tant qu'interface entre toutes les parties, publiques et privées, impliquées dans le développement d'une zone stratégique.

Dans ce rôle, elle est amenée à :

- faciliter la réalisation concrète des projets ;
- assurer le suivi des engagements de chacun des partenaires et des délais ;
- identifier les opportunités et les difficultés ;
- imaginer des montages opérationnels (société d'économie mixte, partenariat public/privé...);
- participer à la recherche d'investisseurs et à la mise en place de partenariats entre les parties prenantes ;
- veiller à ce que les projets s'inscrivent dans une démarche de développement durable ;
- veiller en association avec le Maître Architecte à la qualité des projets ;
- assurer une communication et la participation tout au long du processus.







LA CONNAISSANCE TERRITORIALE

L'ADT observe et analyse le territoire, en particulier son évolution socio-économique.

LE PARTAGE DES CONNAISSANCES

L'ADT vise à mutualiser la connaissance acquise par l'ensemble des acteurs publics et privés pour proposer une vision partagée du territoire.

Ce travail d'analyse permet au département Développement territorial de mieux appréhender le territoire et de mieux cibler les actions à mener.

L'ÉLABORATION DU PROJET DE VILLE 2020

Le Gouvernement a chargé l'ADT d'être un des acteurs (en collaboration avec la Direction Études et Planification de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement) de l'élaboration du Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

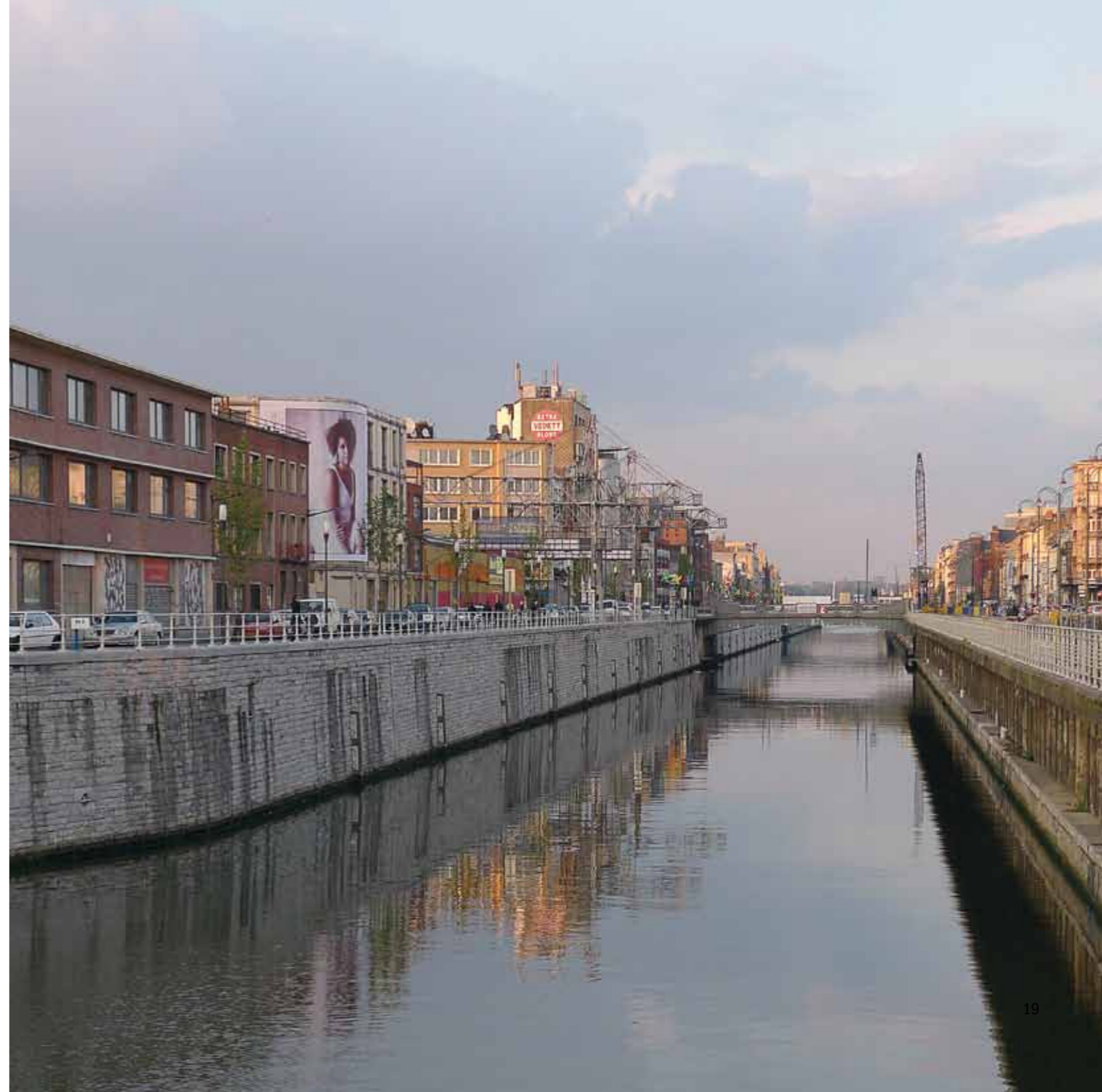
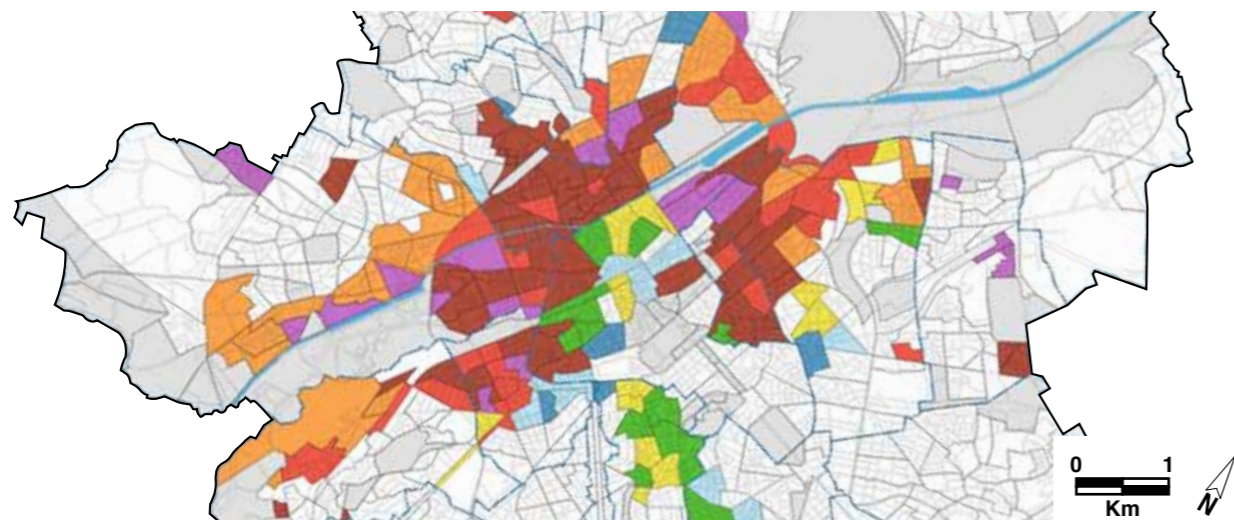
Le PRDD déterminera les objectifs et les priorités d'action en vue d'accroître l'offre d'emplois, de logements et d'équipements publics, d'orienter de nouveaux programmes de revitalisation urbaine, de développer les entreprises... Ils sont définis avec les forces vives bruxelloises publiques et privées.

LE SUIVI DES POLITIQUES

L'Agence a pour tâche de construire une connaissance actualisée du territoire et, dans ce contexte, d'évaluer les politiques mises en œuvre. Elle définit, en concertation avec le Gouvernement, les nouveaux enjeux et les adaptations pour relever les défis qui en découlent.

L'Agence veille, en premier lieu, aux évolutions constatées à l'échelle des quartiers et de la métropole. Elle en analyse les causes et attire l'attention des autorités sur les modifications à apporter aux zones de développement prioritaire.

En second lieu, elle anticipe les tendances qui émergent à Bruxelles, en s'inspirant des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres villes européennes.



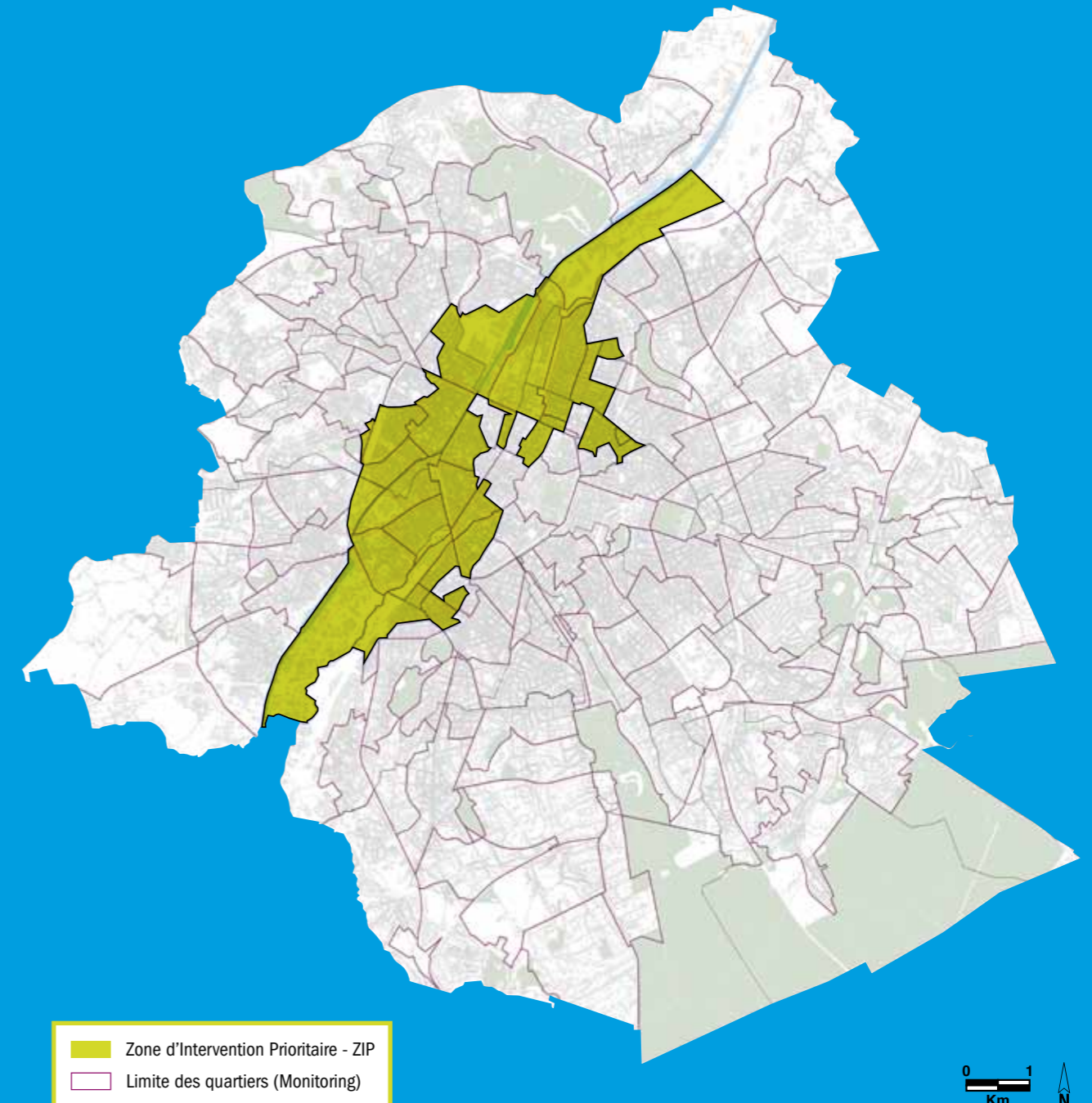
LE MARKETING URBAIN

Pour la période 2007-2013, l'Europe et la Région ont décidé d'investir 160 millions d'euros dans les quartiers socio-économiquement les plus fragilisés (Zone d'Intervention Prioritaire - ZIP).

DES QUARTIERS AU CŒUR DE BRUXELLES À FAIRE CONNAITRE

L'ADT coordonne le projet de Marketing urbain, dédié à valoriser ce territoire. Il s'agit de mettre en avant le potentiel et les atouts de ces quartiers, ainsi que l'ensemble des projets publics et privés qui participent et participeront à leur développement.

Le projet de marketing urbain rassemble les 17 principaux acteurs publics actifs dans le renouvellement urbain et le développement économique de la ZIP. Ensemble, ils constituent une plate-forme pour construire une vision partagée du développement de ce territoire. Le projet mobilise également les opérateurs privés, le milieu associatif et les habitants. Il vise à mettre en évidence et à valoriser les éléments porteurs de développement, en impliquant toutes les parties prenantes.



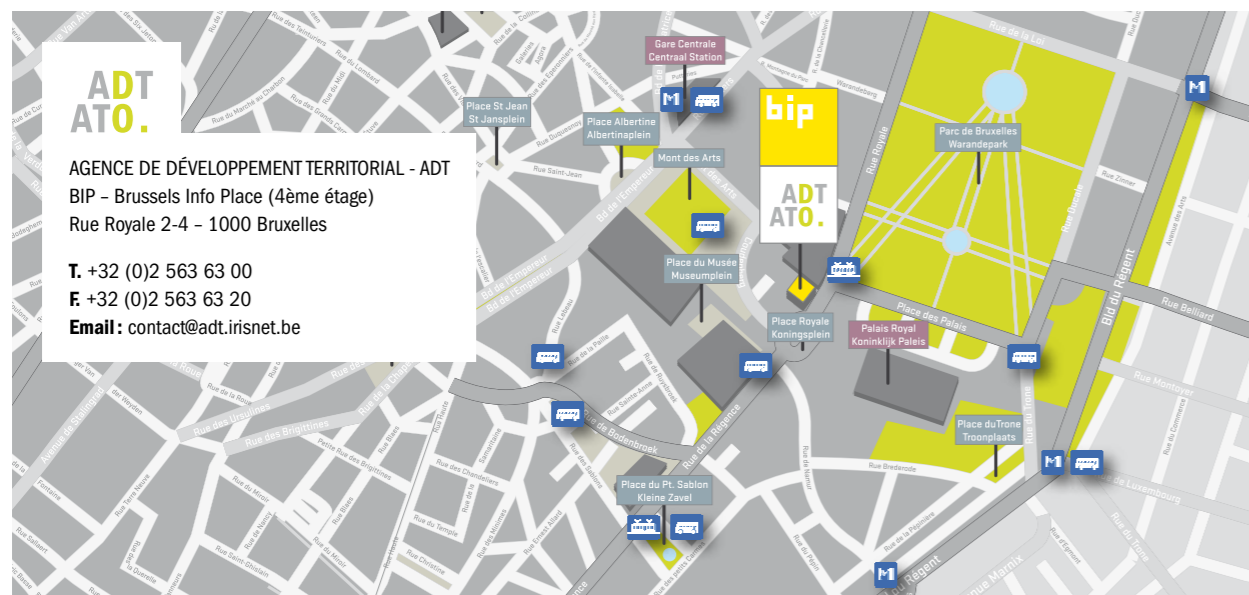
UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

Centre de ressources et d'expertise, l'ADT informe les décideurs et un large public. Elle organise l'échange et la réflexion à l'occasion d'événements, tels que les colloques, les conférences « de passage en ville »...

L'Agence diffuse largement ses travaux et ses publications :

- via sa newsletter ;
- sur son site Internet www.adt-ato.irisnet.be

NOS LOCAUX, SITUÉS AU COEUR DE LA RÉGION



à l'initiative du Gouvernement
de la Région de Bruxelles-Capitale

Dépôt légal : D/2011/10.645/1

Editeur responsable :

Luc Maufroy, rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles

Photos : Georges DE KINDER (p. 13)

et Marie-Françoise PLISSART (p. 13 - Botanique ; p. 14)

Design by Anouk&Co

ADT
ATO.

AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ASBL
POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AGENTSCHAP VOOR
TERRITORIALE ONTWIKKELING vzw
VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

WWW.ADT-ATO.IRISNET.BE